

Journée d'échanges 2023

Berne, Welle 7

12 septembre 2023

A d A



Ausbildung der Ausbildenden in der Weiterbildung
Formation des formatrices et formateurs d'adultes

F F A



Formazione per formatrici e formatori degli adulti
Swiss System in Higher Education for Adult Learning

Gregor Thurnherr
Christina Jacober

Contenu

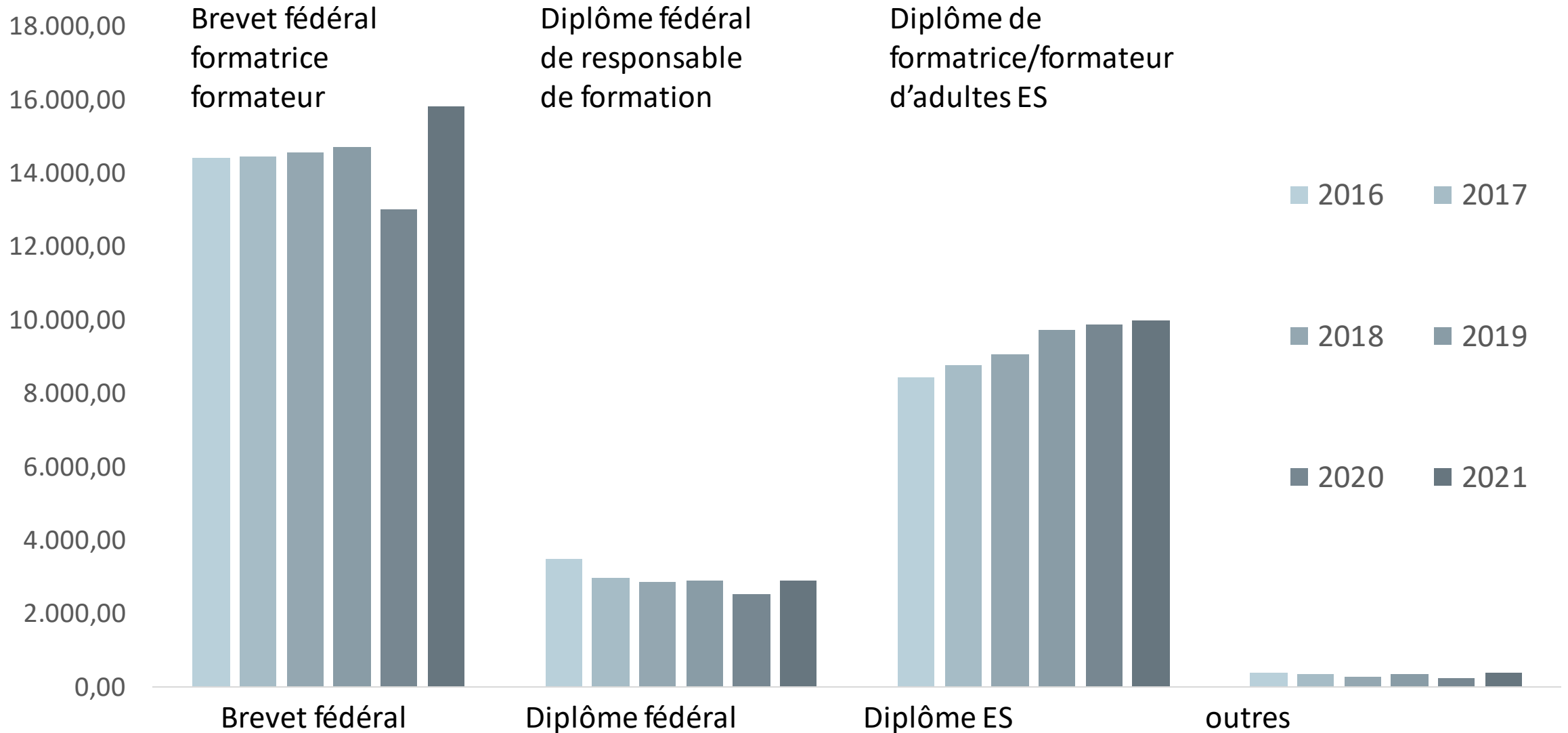
Informations du secrétariat FFA

- Rétrospective 2022: chiffres et faits
- Révision formation des formatrices/formateurs en général

Brevet fédéral 2023

- Perspectives: Processus d'approbation du règlement concernant l'examen
- Brevet fédéral 2023: Règlement et directives
- Setting de l'examen en général (approfondissement dans l'atelier A)
- Processus «de l'inscription au brevet fédéral»
- Règles transitoires

Titres de formation de la formation professionnelle supérieure



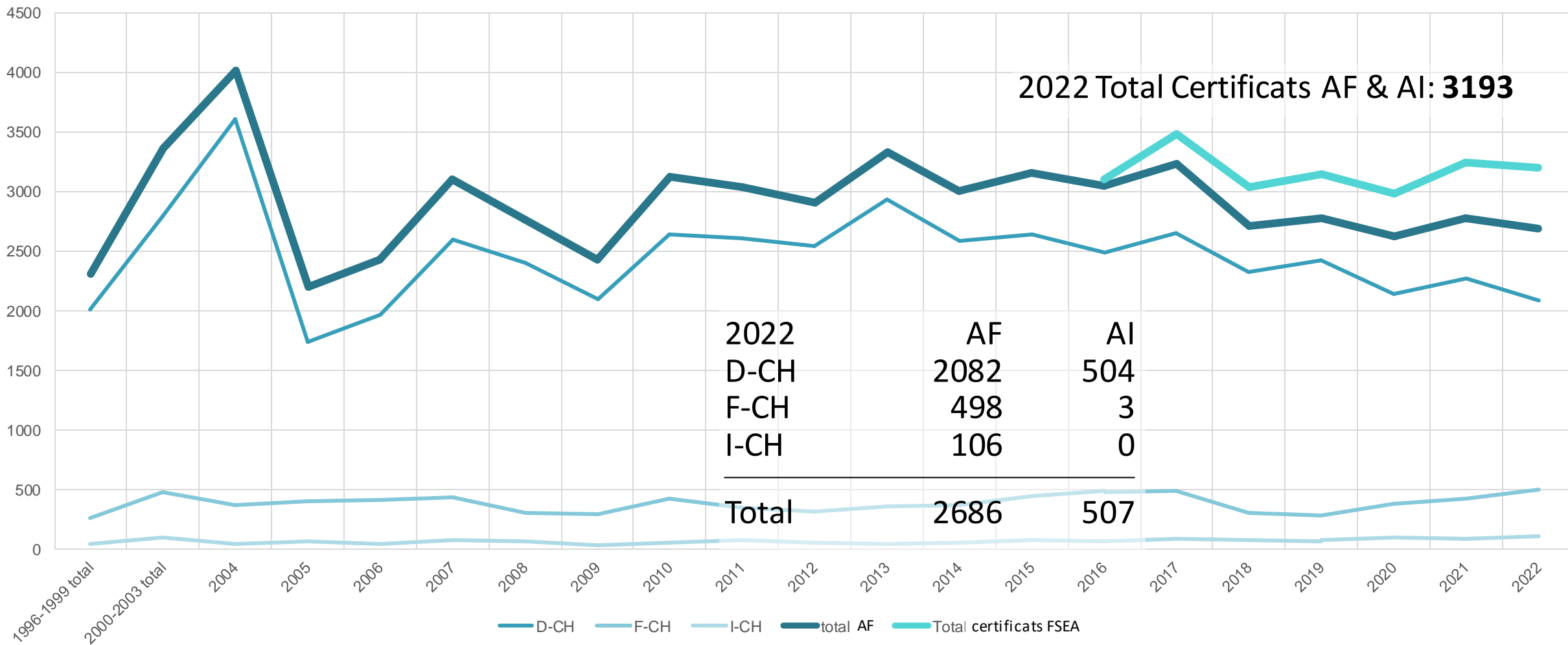
Les dix examens professionnels les plus souvent passés

2020

Spécialiste en ressources humaines BF	826
Spécialiste technico-gestionnaire BF	754
Policière/Policier BF	742
Spécialiste en finance et comptabilité BF	606
Spécialiste en assurances sociales BF	571 (2019)
Formatrice/Formateur BF	519
Gérante d'immeubles BF	319
Spécialist en marketing BF	278
Electricienne/Electricien de project BF	275
Assistante spécialisée/Assistant spécialisé en soins de longue durée et accompagnement	256

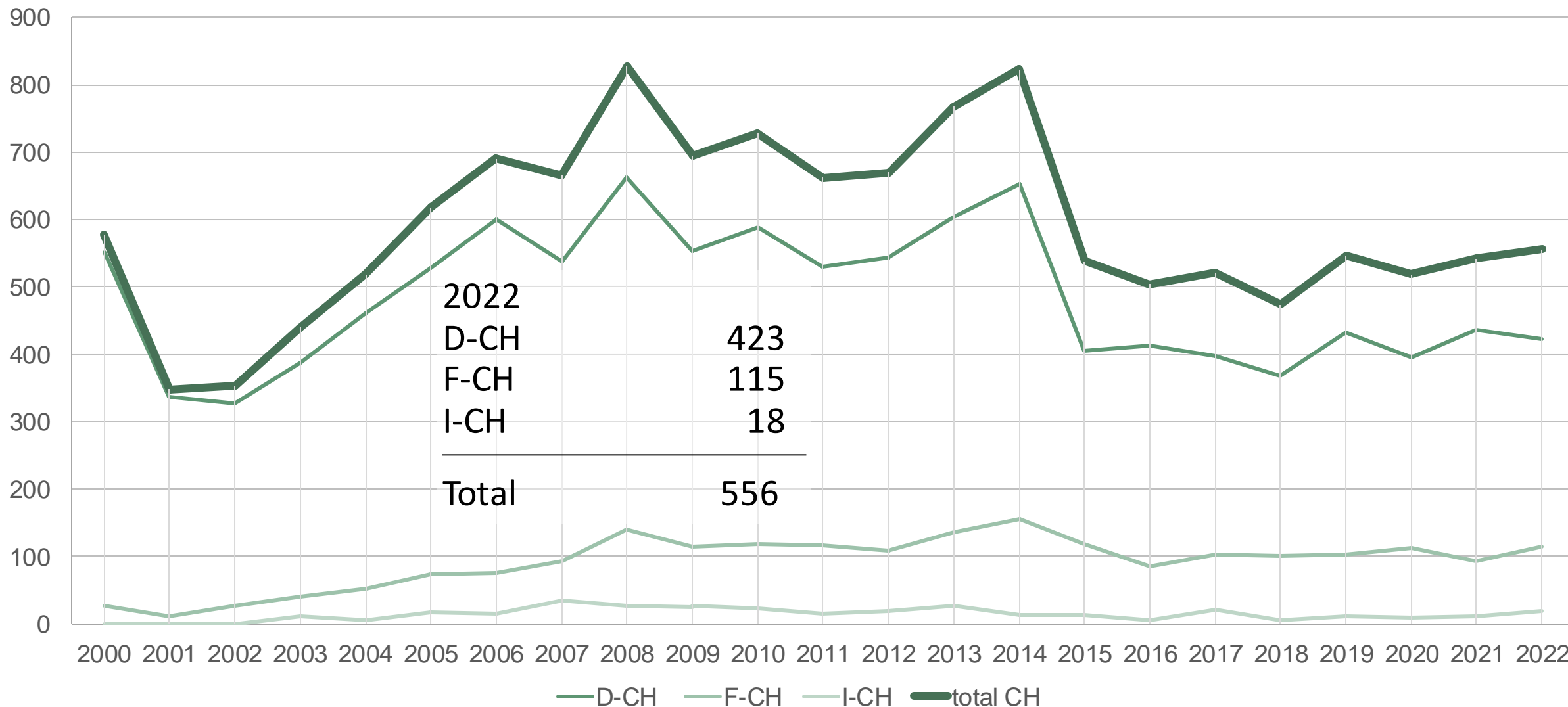
Certificats FSEA

AF additionnés 61'011
Certificats FSEA additionnés 63'336



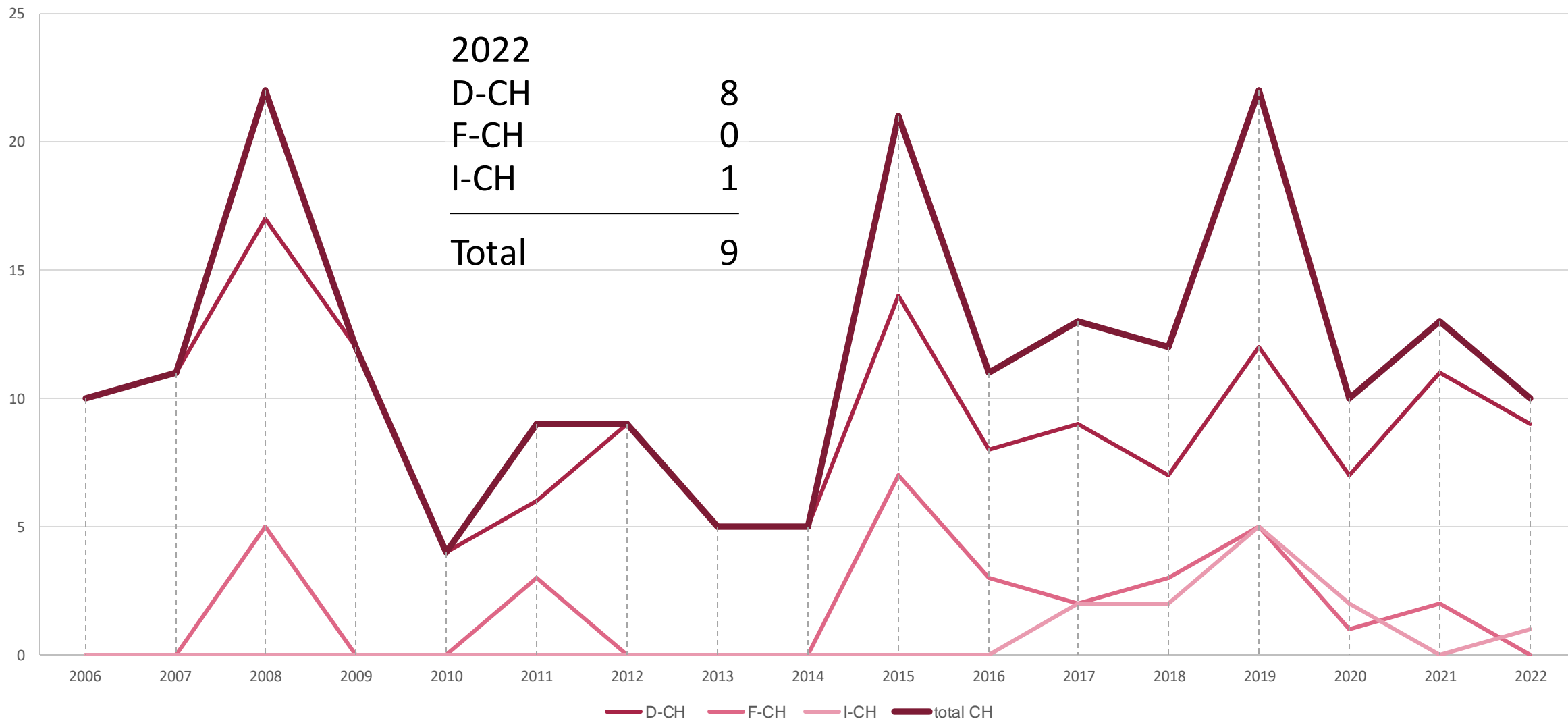
Brevet fédéral formatrice/formateur

BF additionnés 13'586



Diplôme fédéral responsable de formation

Diplômes additionnés 199



– Révision formation des formatrices/formateurs en général

- Révision formatrice/formateur d'adultes ES finalisée
- Révision Diplôme responsable formation: But premier examen 2025
- Révision Brevet:
 - › Documents de base en train d'être traduits
 - › But: approbation à la fin du mois de novembre 2023
- Certificats FSEA selon les nouveaux descriptifs
 - › Animation de formations (CF-AF): 43 offres
 - › Accompagnements individuels (CF-AI): 8 offres

Journée d'échanges 2023

Brevet fédéral 2023

12 septembre 2023

Gregor Thurnherr
Christina Jacober

A d A ■ Ausbildung der Ausbildenden in der Weiterbildung
Formation des formatrices et formateurs d'adultes
F F A ■ Formazione per formatrici e formatori degli adulti
Swiss System in Higher Education for Adult Learning

Règlement concernant l'examen professionnel formatrice/formateur

Explications

- Publication de l'examen sur www.alice.ch
- Inscription: sur une plateforme
- Admission: Certificats des modules, désignations
- Frais: objectif en-dessous de CHF 1000.–
- Mise en oeuvre: 4 fois par an

- La CAQ se réunit majoritairement en ligne

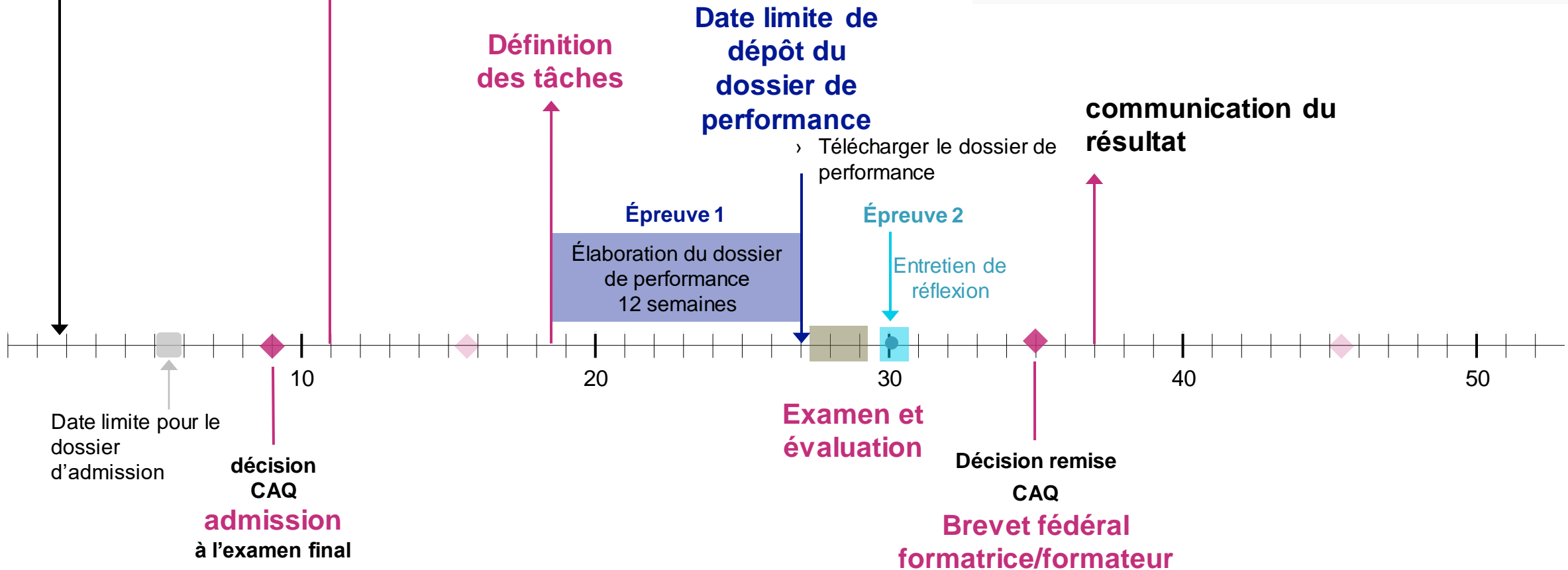
Inscription

- › Créer un profil sur la plateforme
- › Télécharger le dossier d'admission

- › **Communication de l'admission**
- › **Convocation à l'examen**

- a) Date de la définition des tâches;
- b) Date limite de dépôt du dossier de performance;
- c) Date et déroulement de l'entretien de réflexion

- Évaluation du dossier de performance (épreuve 1) par expertes et experts
- Présentations et entretiens de réflexion (épreuve 2)
- ◆ **Séance CAQ**



Directive concernant l'examen professionnel, annexe 3

Avant la date limite dépôt dossier de performance	au moins 6 mois	durée de chaque phase	Publication des dates de l'examen
	22 semaines	3 semaines	Date limite d'inscription, y compris les éventuelles demandes de récusation
	19 semaines	3 semaines	Décision admission de la CAQ
	16 semaines	4 semaines	Convocation à l'examen
	12 semaines	12 semaines	Définition des tâches pour le dossier de performance
Épreuve 1 : Date limite dossier de performance Élaboration 12 semaines			
	2-4 semaines	2-4 semaines	Évaluation des dossiers de performance
Épreuve 2 : Présentation et entretien de réflexion 40 min.			
Après présentation et entretien de réflexion	3-5 semaines	3-5 semaines	Consolidation des résultats d'examen par la CAQ
	<u>au plus tard</u> 8 semaines	4 semaines	Communication des résultats
	environ 6 mois	environ 4 mois	Délivrance du brevet fédéral par le SEFRI

Règles transitoires Règlement 9.2

Les candidates et les candidats dont tous les certificats de modules ont été établis selon le règlement d'examen du 11 février 2013 et ne datent pas de plus de 5 ans peuvent passer l'examen selon le règlement d'examen 2013 jusqu'à fin 2028.

Les candidats qui ont échoué à l'examen selon l'ancien règlement d'examen du 11 février 2013 ont la possibilité de se représenter une première ou une deuxième fois jusqu'à un an après la décision d'admission.

Épreuves d'examen

Nouveau dans le règlement : deux épreuves

Épreuve 1
Dossier de performance

Temps pour l'élaboration
12 semaines

Épreuve 2
Présentation &
entretien de réflexion

40 minutes répartis en
› 10 min. présentation
› 30 min. entretien de réflexion

Épreuve 1: Dossier de performance

Définition des tâches: choisir 4 compétences opérationnelles parmi 5 pour les traiter

3 Tâches:

Tâche 1 : sélection et description de la situation de travail pour la compétence opérationnelle

Tâche 2 : mise en œuvre des compétences opérationnelles, performance

Tâche 3 : auto-évaluation, état des lieux par rapport à l'action professionnelle (y compris référence à des modèles, théories, concepts)

Forme: écrit, format PDF

Épreuve 2: entretien de réflexion

Durée: 40 minutes

Partie 1 : 10 minutes présentation

Partie 2 : 30 minutes d'entretien avec les expertes et experts

Présentation :

Contenu du dossier de performance

Conception de la profession

Réflexion sur soi - Lien avec des modèles, des théories, des concepts

Entretien de réflexion :

Approfondissement du dossier de performance et de la présentation

0-Série Tâches d'examen

Berufsprüfung für
 Ausbilderin / Ausbilder

Beschreibung der Abschlussprüfung und 0-Serie Aufgabenstellung

Version 3

basierend auf Version 2 von Andreas Schubiger und kommentierter Version von Gregor Thurnherr, beide Januar 2023

Feedbackschlaufen, Gregor Thurnherr, Andreas Schubiger, Christina Jacober

SVEB, 13.02.2023

Entwurf – work in progress

1 **Récapitulatif des compétences**

Domaines compétences	de	CA	CA
Planifier des activités de formation et d'apprentissage	A1	Planifier sommairement une session d'enseignement/d'apprentissage ou d'un encadrement de formation en tenant compte des directives institutionnelles et du curriculum	CA
	A2	Construire et documenter, sous forme de planification détaillée axée sur les processus d'apprentissage, les contenus et la forme de l'enseignement et de l'apprentissage	CA
	A9	Planifier des contextes d'apprentissage de type blended learning	CA
	A10	Adapter et utiliser des médias simples, basés sur la technologie, à différents processus d'apprentissage	CA

Table des matières

Récapitulatif des compétences d'action (CA).....2

1 Niveau d'exigences.....8

2.1 Domaine de CA A : Planifier des activités de formation et d'apprentissage.....8

2.2 Domaine de CA B : Mener des activités de formation et d'apprentissage.....13

2.3 Domaine de CA C : Évaluer les activités de formation et d'apprentissage.....16

2.4 Domaine de CA D : Interagir avec les participants dans le processus d'apprentissage.....18

2.5 processus d'apprentissage.....20

2.6 Domaine de CA E : Accompagner les apprenants individuellement, en mettant l'accent sur le soutien et le transfert.....23

2.7 Domaine de CA F : Diriger et modérer des groupes.....26

2.8 Domaine de CA G : Concevoir des activités de formation et d'apprentissage axées sur les compétences et le transfert.....29

2.9 Domaine de CA H : Réfléchir à leurs propres actions professionnelles et les développer continuellement.....32

2 Profil professionnel.....35

3.1 Champ professionnel.....35

3.2 Compétences d'action les plus importantes.....35

3.3 3.2 Activité professionnelle.....36

3.4 Contribution de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture.....37

Problème du plagiat, cf. règlement d'examen

4.3 Non-admission et exclusion

- 4.31 Les candidates et candidats qui, en rapport avec les conditions d'admission, donnent sciemment de fausses informations, présentent des certificats modulaires obtenus par une tierce personne ou tentent de tromper la CAQ d'une autre manière ne sont pas admis à l'examen final.
- 4.32 Est exclue de l'examen final toute personne:
- a) enfreint gravement la discipline de l'examen ;
 - b) tente de tromper les expertes et les experts aux examens.
- 4.33 L'exclusion de l'examen final doit être décidée par la CAQ. Jusqu'à ce qu'une décision juridiquement valable soit rendue, les candidates et les candidats ont le droit de terminer l'examen sous réserve.

Ausbildung der Ausbildenden AdA

Schweizerischer Verband für Weiterbildung SVEB

Hardstrasse 235

8005 Zürich

044 319 71 71

www.alice.ch/ausbilden-als-beruf

A d A ■ Ausbildung der Ausbildenden in der Weiterbildung
Formation des formatrices et formateurs d'adultes
F F A ■ Formazione per formatrici e formatori degli adulti
Swiss System in Higher Education for Adult Learning

Combinaisons ancien/nouveau : examen final NOUVEAU

Avec le certificat FSEA de formatrice / formateur des adultes

	Brevet fédéral 2015						Brevet fédéral 2023						Examen	Remarque Durée d'apprentissage des modules
	M1	M2	M3	M4	M5	Sup V	Cert. FSEA Form. des adultes	Développe ment Accompag nement	Développe ment Didactique	Transver sal	Integration	Approfondi ssement		
<i>Apprenti ssage en contact</i>	90	36	26	39	41	16	90	43	43	23	23	26		
<i>temps d'appren tissage</i>	255	116	81	129	131	36	255	133	133	68	68	81	40	
248 738+40													EP	même durée d'apprentissage
241 738+40												M2 comme approfondis sement	EP	un peu moins de temps d'apprentissage -27/+13
252 748+40									Supervision 12 / 36			M4 comme approfondis sement	EP	un peu plus de temps d'apprentissage 0/+40
252 752+40													EP	un peu plus de temps d'apprentissage 4/+44
244 744									Supervision 12 / 36				VC ¹ 2015	un peu moins de temps d'apprentissage -4/-34
248 748													VC ¹ 2015	même durée d'apprentissage
248 748													VC ¹ 2015	même durée d'apprentissage

¹ vérification centralisée
CAQ 04.05.2021 & 26.10.2021

Combinaisons ancien/nouveau : examen final NOUVEAU

Avec le certificat FSEA de formatrice / formateur de pratique

	Brevet fédéral 2015							Brevet fédéral 2023						Examen	Remarque Durée d'apprentissage des modules
	FP A&B	M3	FP- C	M2	M4	M5	Sup V	Cert. FSEA Form. de pratique	Développe ment Accompag nement	Développe ment Didactique	Transver sal	Integrati on	Approfondi ssement	EP	
Apprentiss en contact	64	26	32	36	39	41	16	90	43	43	23	23	26		
temps d'apprent ge	174	81	82	116	129	131	36	255	133	133	68	68	81	40	
248 738+40														EP	même durée d'apprentissage
263 768+40													MA-GR obligatoire 2 MA: 52 / 162	EP	un peu plus de temps d'apprentissage +15/+20
247 722+40													M2 comme MA	EP	un peu moins de temps d'apprentissage - 1/-26

CAQ 01.06.2021

Méthode du Portfolio

Portfolio personnel de compétences acquises durant toute la formation

- Il est réalisé durant toute la formation.
- Il se réfère au profil de qualification du cursus de formation.
- Il constitue la base pour l'examen professionnel.
- Les exigences relatives au portfolio de compétences sont définies par le prestataire de formation.

Dossier de performance comme examen professionnel

- Il est présenté par les candidat-e-s comme épreuve de l'examen professionnel de formatrice/formateur d'adultes
- La préparation et la compilation du dossier de performance s'effectuent selon une tâche comportant plusieurs missions.

Brevet fédéral formatrice/formateur

EXAMEN PROFESSIONNEL

MODULE D'INTÉGRATION

obligatoire
FFA BF-MDI



MODULE D'APPROFONDISSEMENT

Module à option,
obligatoire
FFA BF-MA

MODULE DE DÉVELOPPEMENT ACCOMPAGNEMENT

obligatoire
FFA BF-MDA

MODULE DE DÉVELOPPEMENT DIDACTIQUE

obligatoire
FFA BF-MDD

MODULE TRANSVERSAL

obligatoire
FFA BF-MTV

MODULE D'APPROFONDISSEMENT

Certificat FSEA formatrice/formateur

ANIMATION DE FORMATIONS
FFA CF-AF

ou

ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS
FFA CF-AI

Certificats de formation continue FSEA

Module formation continue Niveau I

Niveau II

Niveau I

CERTIFICATS DE FORMATION CONTINUE

Niveau II

**MODULE
D'APPROFONDISSEMENT**
à option, obligatoire

Planifier et élaborer des
procédures de
qualification axées sur les
compétences

**MODULE
D'APPROFONDISSEMENT**
à option, obligatoire

Accompagner des
groupes d'apprenants et
des apprenants
individuels

**MODULE
D'APPROFONDISSEMENT**
à option, obligatoire

Concevoir et organiser
des offres de formation
en ligne sur le plan
didactique

**MODULE
D'APPROFONDISSEMENT**
à option, obligatoire

?

Concepts développés de
manière indépendante

Niveau I

MFC-numérique

Soutenir les processus
d'apprentissage à l'aide de
médias numériques

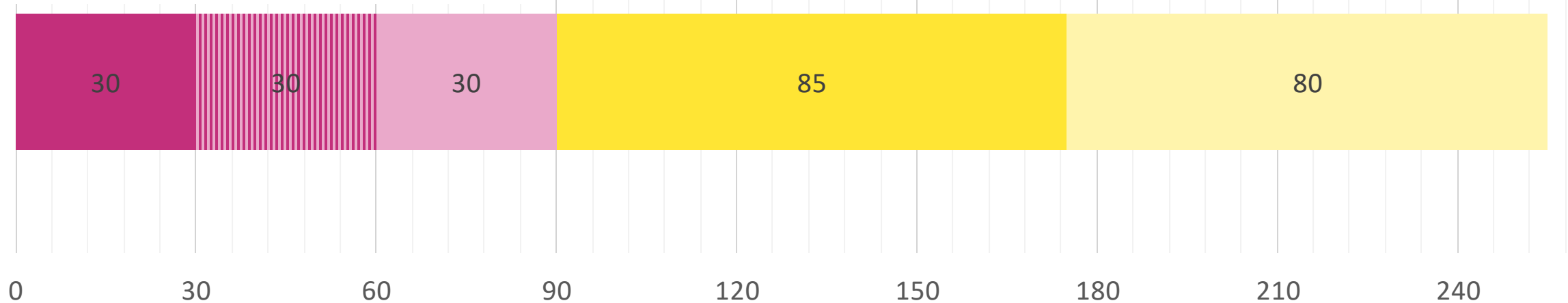
MFC-..

...

Selon des concepts
donnés

Catégories des durées d'apprentissage

Certificat FSEA Formatrice/Formateur
Sessions ou accompagnements

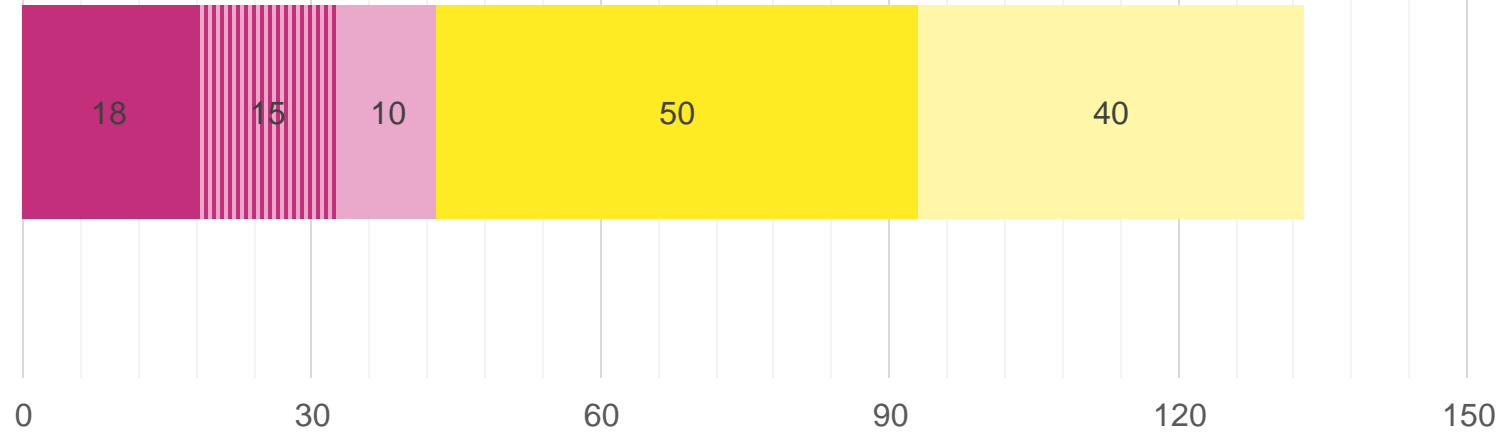


- Apprentissage en contact en présentiel
- ▤ Apprentissage en contact en présentiel ou à distance
- Apprentissage en contact à distance
- Apprentissage autonome guidé
- Apprentissage autonome individuel

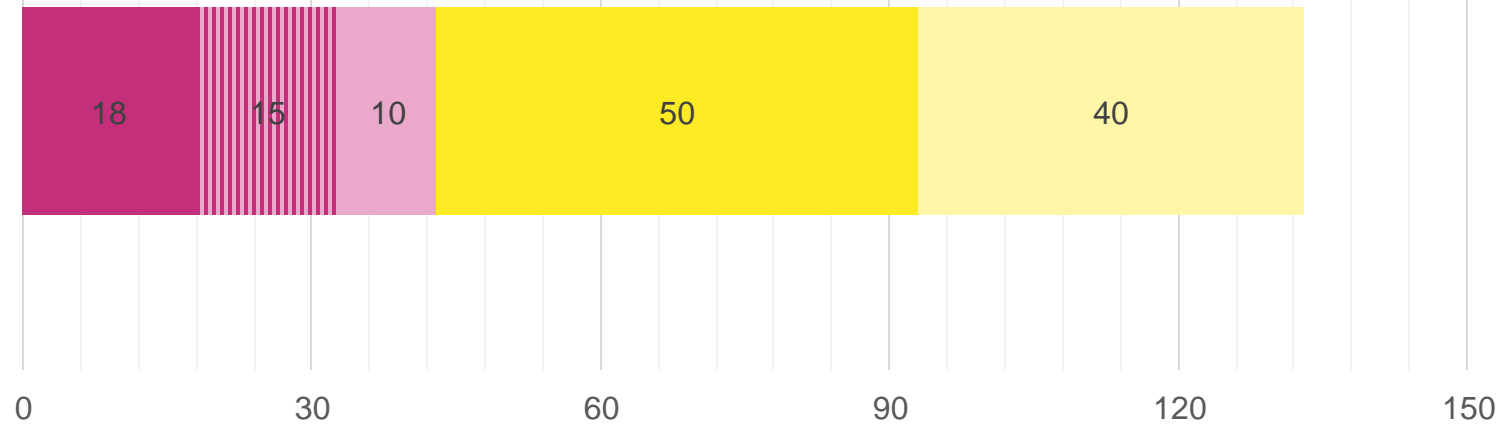
Modèle durée d'apprentissage Modules obligatoires

Modules de développement
43h
90h

Module de développement «Accompagnement»



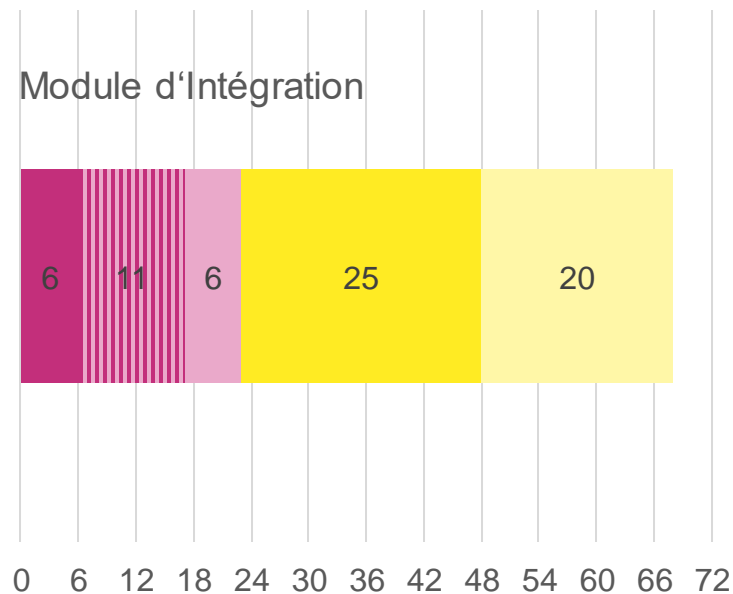
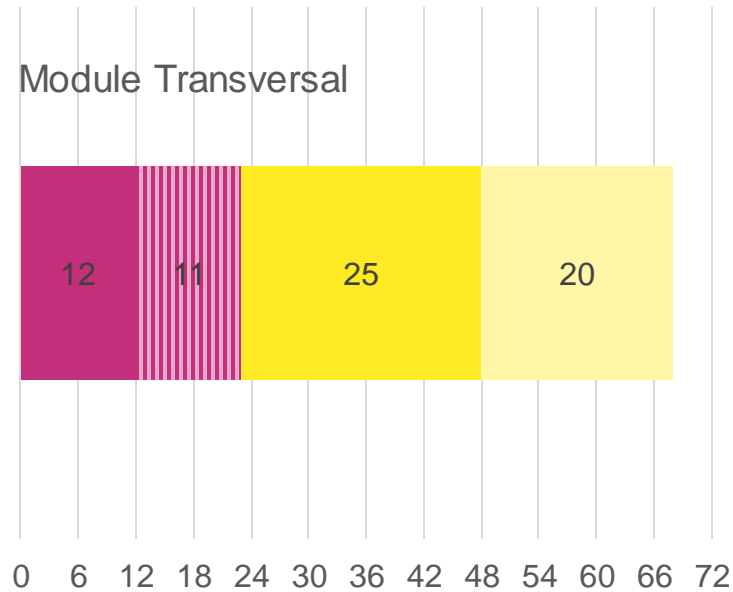
Module de développement «Didactique»



Modèle durée d'apprentissage Modules obligatoires

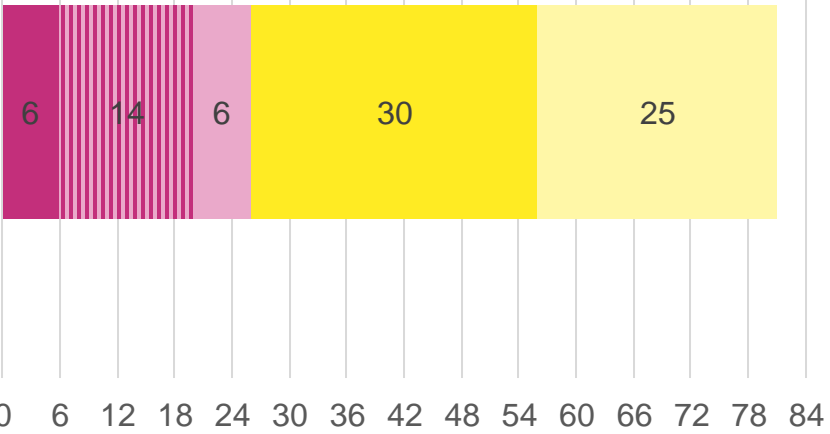
23h

45h



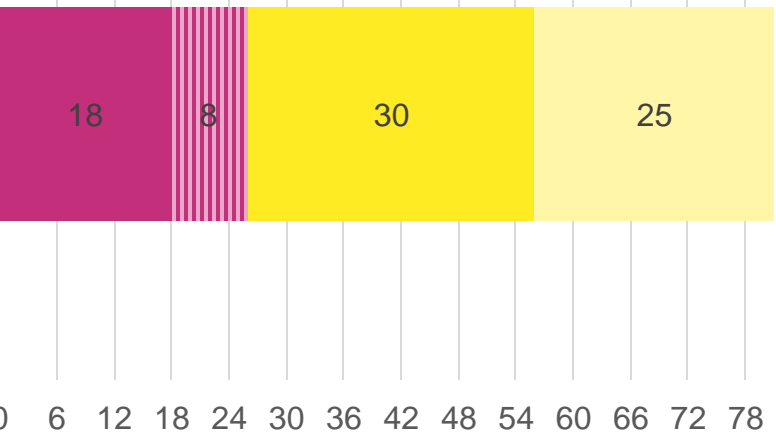
Modèle durée d'apprentissage Modules d'approfondissement

M. d'approfondissement «procédures de qualification»

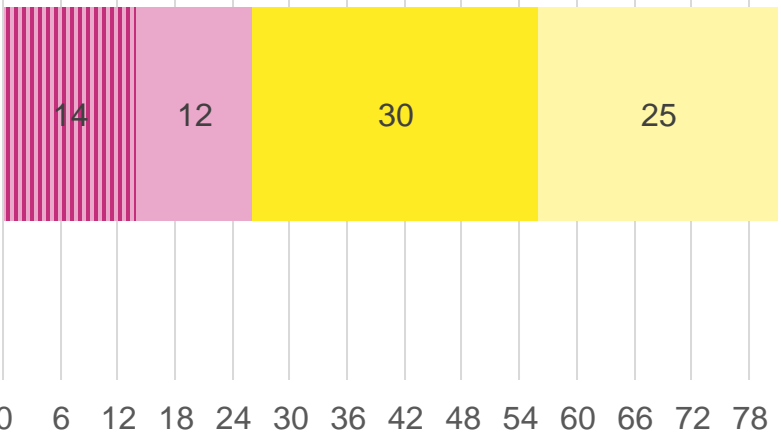


Certificats formation continue Niveau II
26h
55h

M. d'approfondissement «processus de groupe»



M. d'approfondissement «offres en ligne»



cf. MFC-numérique Niveau II
39h
90h